

## Association pour le Développement des e-Procédures

L'ADeP est une association de loi 1901 qui vise à donner aux collectivités les moyens de se moderniser, tout en garantissant leur indépendance et leur autonomie de gestion, quels que soient leurs moyens et leur taille.

Elle fonctionne selon une dynamique de mutualisation et met à la disposition de ses adhérents des prestations qu'elle a initiées et collectivement conçues.

L'association est partenaire des institutions publiques ou semi-publiques, des associations et des entreprises privées, et travaille très étroitement avec l'ensemble des associations représentatives des collectivités territoriales (AMF, ADF, AMRF...).

Plus de 1 000 collectivités participent à cette dynamique d'échange, soit en adhésion directe, soit par l'intermédiaire de structures de mutualisation des services informatiques.

L'ADeP a directement participé ou conduit durant ces dix dernières années de très nombreux projets pilotes et des expérimentations dont, notamment, la conception d'un tiers de télétransmission **StelADeP** et la mise en place d'un gestionnaire de Sites Internet **WebADeP**.

L'adhésion à l'ADeP donne accès :

- à la plateforme de dématérialisation **StelADeP**
- au gestionnaire de site Internet **WebADeP**
- au catalogue des services proposés par l'association

**Pour les communes et intercommunalités :**

Le montant de la cotisation annuelle est calculé en fonction du nombre d'habitants ou de membres, à partir de :

- 100€ pour une commune (< 1 000 habitants)
- 200€ pour un groupement de communes (< 10 000 habitants)

**Pour les associations :** Tarifs sur demande

(à partir de 50€ pour une association d'une commune adhérente).

**Nos partenaires :**





# Gestionnaire de Site Internet **WebADeP**



Accueil Commune Services Vie Communale Vie Associative Tourisme Enfance Mairie Virtuelle

Accueil du site

Bienvenue sur le site officiel de **BOUZY-LA-FORET**

Agenda  
LOTTO par le Sourire de la Forêt - Salle des Fêtes  
- Dimanche 13 septembre 13.00-20.00

Météo  
Bouzy-la-Forêt  
Soirée 20°C  
Nuit 12°C

NOUVEAU - Le timbre fiscal électronique  
Pratique - simple - fiable - remboursable ;  
[Cliquez ici pour vous connecter](#)



Afin de répondre aux attentes des collectivités sans compétences informatiques particulières, des petites associations ou entreprises, pour un meilleur service rendu aux usagers, l'ADeP a créé un gestionnaire de site internet.

**Cet outil se veut simple de création et d'utilisation.** Il a pour vocation de permettre à chaque collectivité, association ou entreprise de disposer de son site Internet spécifique.

Tout se fait directement sur internet, **il n'est pas nécessaire d'installer un logiciel en local**, ce qui permet au gestionnaire de site de le mettre à jour de n'importe quel lieu, dès le moment où il dispose d'une connexion internet.

**Accessible sur smartphones ou tablettes, personnalisable...** ce gestionnaire est accessible en terme de mise en œuvre, mais également en terme de coût.

**Tarifs :** Accès compris dans l'adhésion à l'ADeP

**50€/an** Assistance technique, conseils et maintenance

**20€/an** Fourniture du nom de domaine

**Nous proposons des services complémentaires (tarifs, nous consulter) :**

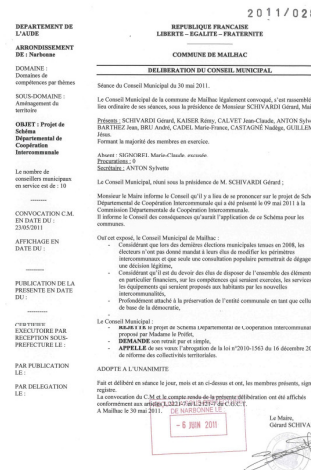
Gestion déléguée des mises à jour, intranet, formation...

# Plateforme de Télétransmission **StelADeP**

Simple d'utilisation, nécessitant uniquement une connexion Internet (ADSL de préférence), cette plateforme permet de dématérialiser la transmission des actes soumis au contrôle de légalité (délibérations, arrêtés, actes budgétaires). Pour se faire, la collectivité doit :

- **être en possession d'un certificat de signature électronique** de classe 2 au minimum, délivré par une autorité de certification (agrée par le MINEFI), sur support physique sous forme de clé USB ou de carte à puce. L'ADeP recommande des certificats de classe 3, faisant partis d'une chaîne de certification et garantissant une véritable sécurité aux utilisateurs.
- **prendre une délibération** portant sur la décision de dématérialiser l'envoi au contrôle de légalité des délibérations et arrêtés (en précisant les catégories d'actes concernées).
- **passer une convention avec la Préfecture** comprenant les éléments techniques du tiers de télétransmission **StelADeP** (nous consulter) et de la convention avec l'ADeP.

**Tarifs :** Accès compris dans l'adhésion à l'ADeP  
**50€/an** Assistance téléphonique, maintenance



TELETRANSMISSION D'UN ACTE

Date de la décision \*  
 Numéro interne \*  
 Nature de l'acte \*  
 Code matière de l'acte \*  
 Objet de l'acte \*  
 Document de l'acte \*  
 Annexes \*  
 Groupe auquel affecter le dépôt \* = requis